



Succession difficile entre 2 frères spoliés par le plus jeune

Par **prunelle_old**, le **20/01/2009** à **18:46**

nous sommes 3 enfants, au décès de ma mère nous apprenons qu'elle a fait un testament chez le notaire pour favoriser mon frère le plus jeune, en lui donnant la quotité disponible ainsi que des meubles, vaisselle, tableaux et autres objets de valeur répertoriés. Au décès de mon père quelques années avant, il y avait aussi pas mal d'argent placé ! et bien au DC de ma mère plus rien , sur le Cpte courant il restait environ 800 €. Mon jeune frère avait procuration sur les comptes.

Actuellement la maison est en vente ainsi que le reste du mobilier que nous avons fait estimer.

Questions : les meubles et autres objets qui ont été donnés sont ils compris dans le calcul dans la quotité disponible ?

quels recours avons nous pour savoir où sont partis les placements ?

La maison est en vente, à combien en % aurais-je droit ?

Cordialement